

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 111 (1960)
Heft: 12

Artikel: La forêt dans la commune
Autor: Rieben, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mögen noch zwei frohere Stimmen erklingen: Walter Schädelin, der frühere Lehrer des Waldbaus an der Eidg. Forstschule, dichtete:

«Nicht ein Hauch durchläuft den Winterwald,
Auch die hohen Tannen schlafen bald,
Wollen ihre schweren Äste senken,
An des Schlafes großen Bruder denken.
Doch die weichen kleinen Tännlein träumen
Schon von Frühlings Morgenpurpursäumen,
Schon vom freudehellen Maienwald.»

Besonders schön hat auch Eichendorff den weihnachtlichen Wald besungen:

«Der Wind nur geht bei stiller Nacht
Und rüttelt an dem Baume;
Da rührt er seine Wipfel sacht
Und redet wie im Traume.

Er träumt von künft'ger Frühlingszeit,
Von Grün und Quellenrauschen
Wo er im neuen Blütenkleid
Zu Gottes Lob wird rauschen.»

La forêt dans la commune

par *Ed. Rieben*, Vallorbe

Oxf. 922.2

Avant-propos

L'urbanisation toujours plus poussée de nos agglomérations paysannes, l'immigration domiciliaire dans les communes rurales de citadins s'adonnant sur d'autres territoires essentiellement à l'industrie et au commerce, le flux et le reflux des populations provoqués par le développement des voies de communications et la conversion continue des activités ont relâché considérablement les liens qui unissaient autrefois dans nos campagnes leurs habitants avec la terre nourricière et avec la forêt.

Bien que celle-ci n'ait cessé d'exercer son rôle bénéfique séculaire, le citoyen n'est plus entièrement conscient des bienfaits qu'elle nous dispense en permanence aussi bien dans le domaine de l'économie que dans celui de la protection et de l'esthétique. Il s'est en quelque sorte souvent distancé d'elle et, bien qu'il aille volontiers pendant son repos dominical jouir du calme et de la sérénité qui en émanent, il a perdu le contact intime, organique qui liait ses ancêtres à la sylve, alors élément indispensable de son bien-être et préoccupation importante de sa vie politique.

Cette évolution a d'ailleurs été dans une large mesure favorisée par l'introduction de la technique efficiente dans l'organisation des travaux forestiers et de conceptions strictement commerciales dans l'administration de ces biens importants. Le fonctionnement apparemment compliqué d'une gestion moderne a fréquemment éloigné le participant aux revenus du patrimoine sylvestre commun et provoqué son désintéressement partiel à l'égard des problèmes qui en régissent la conduite.

C'est pourquoi il peut être utile de faire périodiquement le point et de rappeler l'importance que présente la forêt dans le ménage communal et, par voie de conséquence, dans la vie de chacun de nous. C'est le but du présent exposé qui, rédigé à la demande de la Rédaction du Journal forestier suisse, évoque après quelques données statistiques les divers domaines dans lesquels s'exercent les effets bienfaisants d'une forêt judicieusement cultivée et sagement administrée.

Pour illustrer l'importance que présente

la forêt communale sur notre territoire et dans notre économie

il convient de donner ici quelques chiffres. Bien que nos considérations se rapportent essentiellement à la forêt communale proprement dite, nous voulons évoquer aussi — entre autres à la lumière des renseignements contenus dans la très intéressante «Statistique des exploitations forestières de droit public en Suisse», dressée à la suite des enquêtes de 1955 et publiée en 1959 — les données concernant les boisés qui appartiennent aux autres communautés de droit public et qui servent ainsi à un but revêtant un certain intérêt de caractère général; nous voulons parler des bourgeoisies, des paroisses, des communautés scolaires et d'assistance sociale, ainsi que des corporations. Précisons d'ailleurs que la délimitation entre cette catégorie de propriétaires et les privés n'est pas toujours stricte et change d'un canton à l'autre; d'autre part, les chiffres divergeant quelque peu d'un document statistique à l'autre, nous les avons arrondis.

Examinons tout d'abord quelle est la place occupée par la forêt communale sur notre territoire. Ainsi l'aire forestière productive de notre pays se répartit entre les diverses catégories de propriétaires comme suit:

Confédération et cantons	47 000 ha	5 %
Communes et corporations	624 000 ha	65 %
Total forêts publiques	671 000 ha	70 %
Particuliers	284 000 ha	30 %
Total général	955 000 ha	100 %

Le nombre des exploitations forestières (unités administratives) et la surface boisée des propriétés publiques se distribuent par régions de la manière suivante:

Régions	Exploitations		Surface boisée	
	Nombre	%	1000 ha	%
Alpes	1625	39	389	58
Plateau	1889	46	148	22
Jura	602	15	134	20
Total	4118	100	671	100

Voici maintenant la répartition centésimale des exploitations forestières et de l'aire boisée entre les différentes catégories de propriétaires des forêts considérées comme publiques:

Catégories de propriétaires	Exploitations		Surface boisée	
	%	%	%	%
Confédération	1,2		0,3	
Cantons	1,3		6,9	
Communes politiques et mixtes	38,1		38,2	
Bourgeoisies	27,2		33,1	
Paroisses	6,1		0,4	
Fonds scolaires, bourses des pauvres	0,9		0,0	
Corporations et syndicats	23,2		20,6	
Fondations	0,6		0,1	
Autres personnes morales possédant des forêts de caractère public	1,4		0,4	
	100		100	

Il ressort de ces données que les forêts publiques suisses, qui couvrent — rappelons-le-70% de l'aire boisée, sont caractérisées par la prépondérance des biens-fonds appartenant aux communes, aux bourgeoisies et aux corporations, qui groupent 90% des exploitations et occupent 92% de la surface. Les communautés (communes politiques, bourgeoisies, paroisses, etc.) représentent 2979 exploitations, soit les deux tiers, et possèdent 482 000 ha ou 72% de la surface totale des forêts publiques.

Il peut être utile de donner quelques précisions sur la structure, la répartition et l'étendue relative des propriétés forestières des deux catégories principales et de caractère public immédiat, les communes politiques et les bourgeoisies.

Ainsi 1568 communes politiques possèdent 257 000 ha de forêts, dont 54% sont situés dans les Alpes, 18% sur le Plateau et 28% dans le Jura; 45% de cette superficie se trouvent dans les Grisons et 21% en terre vaudoise! Ces communes détiennent dans le canton de Vaud 86% et dans les Grisons 96% des forêts publiques. Les boisés des communes politiques ont une superficie moyenne de 164 ha par exploitation, soit 336 ha dans les Alpes, 56 ha sur le Plateau et 214 ha dans le Jura; ces données révèlent qu'une grande partie des communes ne disposent que de forêts de faible étendue, la plupart d'entre elles possèdent des boisés ne mesurant pas plus de 5 ha!

Pour ce qui concerne les bourgeoisies, elles comprennent 1121 exploitations forestières avec une surface boisée de 222 000 ha; la superficie moyenne est de 198 ha, soit de 354 ha dans les Alpes, de 106 ha sur le Plateau et de 207 ha dans le Jura.

Pour résumer ces chiffres, on peut relever que la forêt communale suisse représente le 65% de l'aire boisée et — alors que celle-ci recouvre le 26% de notre territoire — elle en occupe à peu près le 17%; elle est mise en valeur sur la base de plus de 4000 exploitations.

Il convient maintenant d'examiner brièvement le rôle joué par la forêt communale dans l'économie de notre pays, ceci essentiellement sur la base des renseignements contenus dans le dernier fascicule (308^e, 1956) de la «Statistique forestière suisse».

Ainsi les forêts communales (forêts publiques après soustraction des boisés appartenant à la Confédération et aux cantons) ont livré en 1956 2 208 496 m³ de bois, soit 3,5 m³ par hectare. La possibilité en produits principaux atteignait en fait cette année 1 775 713 m³. Les recettes totales ont été de 177 millions de francs, soit 284.60 francs par hectare; les dépenses se sont élevées à 91 millions de francs, soit 145.80 francs par hectare; à peu près les trois quarts de ces montants étant constitués par des salaires, on peut admettre que les forêts communales alimentent notre économie directement par près de 70 millions de francs de rétributions. Les excédents ont été — toujours pour le même exercice — de 87 millions environ, soit 39.20 francs par mètre cube de bois exploité et 138.80 francs par hectare; cela représente approximativement 22 000 francs par exploitation.

Pour ce qui concerne la main d'œuvre occupée dans la propriété sylvestre communale, les chiffres de la «Statistique des exploitations forestières de droit public» de 1955 diffèrent sensiblement des données du recensement des entreprises effectué en 1939; alors que ce dernier dénombrait 2165 personnes exerçant leur métier entièrement dans la sylviculture

et 14 129 y trouvant partiellement seulement leur gagne-pain, en 1955 les 3080 exploitations forestières de droit public ayant rempli les rubriques correspondantes occupaient 43 000 personnes (soit à peu près 10 par exploitation), dont plus de 3000 forestiers, 38 000 ouvriers et 2000 femmes; parmi elles 25 n'avaient que du personnel permanent, 592 aussi bien de la main d'œuvre permanente que des ouvriers occasionnels, 2463 enfin ne disposaient que de personnel temporaire; seuls 8 % des personnes travaillant en forêt y sont occupées en permanence. Il est intéressant de relever que les résultats du recensement de 1955 mettent en évidence la forte participation des agriculteurs aux travaux forestiers; ainsi, sur les 37 000 ouvriers pour lesquels des précisions ont été données, 25 000 (68 %) pratiquent l'agriculture comme profession principale et 4430 (12 %) l'exercent à titre accessoire! D'autre part, sur les 3219 forestiers occupés dans les forêts publiques, 2271 (71 %) n'y œuvrent que temporairement; or, pour 55 % de ceux-ci l'agriculture est restée la profession principale et pour 17 % une activité accessoire! Seuls 3 % des 38 000 ouvriers forestiers étaient en 1955 de nationalité étrangère, proportion nettement inférieure à celle que connaissent les autres branches de notre économie.

La forêt, source de travail

Des chiffres qui précèdent ressort clairement la masse considérable d'ouvrage que fournit la sylviculture. Mais l'intérêt que revêt ce facteur réside non seulement dans l'importance des rétributions, mais aussi dans leur constance et dans leur répartition saisonnière. En effet, la récolte de l'apport régulier que représente l'accroissement, puis les opérations culturales permettent d'assurer une grande continuité dans l'occupation de la main d'œuvre; dans les administrations forestières bien organisées, les ouvriers permanents n'ont pas de chômage à craindre.

D'autre part, les travaux de la campagne se concentrant essentiellement sur les mois d'été et les exploitations sylvestres sur les mois d'hiver, ils se complètent heureusement et organiquement; c'est pourquoi la main d'œuvre provenant de l'agriculture joue encore un rôle aussi important dans les boisés des communes aussi bien citadines que rurales; comme nous l'avons déjà évoqué, des personnes qui y sont employées, 25 000, soit le 68 %, sont en fait des paysans! Les activités forestières hivernales permettent à ces derniers de parfaire leur revenu par le façonnage, le débarquement et le transport des bois — notons d'ailleurs ici que la contre-valeur de plusieurs opérations, payée par l'acquéreur des produits ligneux, ne figure pas dans la statistique! — Il est certain que nombre de trains agricoles ne restent viables que par les compléments bienvenus apportés par l'exploitation sylvestre; dans certaines régions montagnardes, seule celle-ci justifie encore et assure le maintien d'agglomérations démunies d'activités industrielles et de terres agricoles rentables!



Fig. 1

Vue partielle du territoire de Vallorbe dans le Jura vaudois.

La forêt communale — qui occupe les deux tiers de ce vaste territoire — revêt les terrains déclives dominant l'agglomération et protège celle-ci efficacement; puis elle joue un rôle important dans l'économie locale et dans le ménage financier de la Commune. Bel équilibre agro-sylvo-pastoral, consolidé par l'activité d'industries prospères.

Photo du Service topographique fédéral. 4506/044.

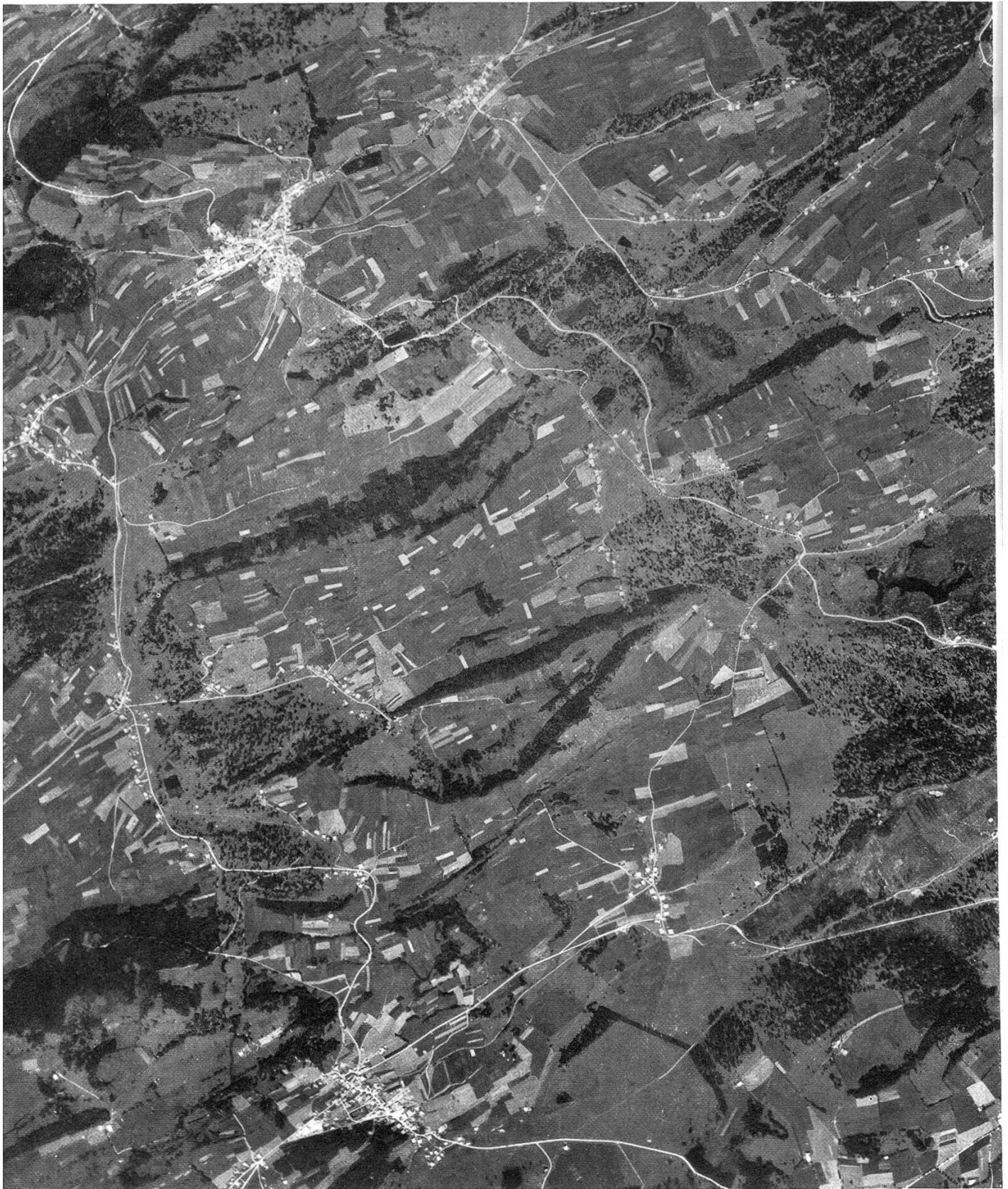


Fig. 2

Vue partielle des Franches-Montagnes. Sur ce haut plateau sis à une altitude supérieure à 1000 m, la forêt a dû reculer devant l'agriculture et l'économie pastorale. Sur les pâturages boisés communaux, le taux de boisement est en fait plus faible qu'il ne paraît au premier abord.

Photo du Service topographique fédéral. 4507/091.

Mais la forêt ne réalise pas seulement une égalisation saisonnière de l'ouvrage; au besoin, son équipement fournit aussi en périodes de crise économique de l'occupation aux chômeurs. Ainsi, pendant les dépressions qui ont précédé la dernière guerre mondiale, des milliers de kilomètres de chemins ont été construits dans les boisés communaux par des ouvriers industriels licenciés; la commune de Vallorbe, par exemple, en a établi une vingtaine de kilomètres en quinze ans environ. Ces opérations ont certes procuré aux chômeurs gain et nourriture, mais aussi satisfaction intérieure et santé morale durant ces temps de calamités et de difficultés. Les communes industrielles et leurs habitants, en particulier dans le Jura, se souviennent avec reconnaissance du rôle bénéfique joué alors par la forêt et ses techniciens. Aujourd'hui encore certains travaux sylvestres y servent en quelque sorte de «tampon» pour assurer la régularisation du marché du travail, toujours temporairement perturbé par des dépressions secondaires affectant le mouvement ascensionnel de notre économie.

La forêt, élément de prospérité et de stabilité dans le ménage communal

Pour de nombreuses communes de notre pays, des Alpes et du Jura en particulier, le produit des forêts constitue aujourd'hui encore le revenu principal, sur lequel elles comptent pour assurer la bonne marche de leur administration et pour faciliter les investissements qu'impose leur équipement.

Dans certaines d'entre elles, ce produit permet de maintenir les impôts à un niveau raisonnable; dans d'autres, il est si élevé qu'il a autorisé la suppression de toute contribution du citoyen à la caisse communale, comme cela est le cas pour quelques agglomérations sises au Pied du Jura vaudois; le fait qu'une troisième catégorie de communautés — presque entièrement démunies de biens fonciers — doive exiger, elle, des impôts très élevés peut nous inciter à constater là une anomalie, une injustice flagrante, dues souvent à l'origine à des raisons futiles ou à des décisions arbitraires; certes, cela est fréquemment le cas. Il n'en reste pas moins que la législation moderne tend maintenant à une compensation, à une égalisation au moins partielle; ainsi, dans le canton de Vaud, une péréquation est réalisée entre communes riches et pauvres par leurs prestations au fonds cantonal d'assistance, qui sont dans une certaine mesure proportionnelles à leur fortune et à leurs revenus.

Jusqu'à une période récente, le confort et le perfectionnement de l'équipement communautaire restaient le privilège des agglomérations s'adonnant aux activités industrielles et commerciales. Par un juste retour des choses, la hausse des prix des bois à un niveau que l'on peut considérer comme satisfaisant et intervenue il y a maintenant une décennie a procuré à nombre de communes forestières la prospérité et l'aisance; il en est résulté un renouveau tonique et vivifiant, des réalisations souvent

étonnantes. Ainsi on a vu dès lors s'édifier de nouvelles maisons de ville et d'école, des grandes salles; les temples ont été rendus plus accueillants; les rues ont été élargies et revêtues, les places se sont embellies; les villages sont devenus plus avenants et ouverts au progrès; des chalets d'alpage ont été rénovés ou construits, des pâturages ont été améliorés, ce qui a contribué à consolider les bases d'une agriculture saine et viable.

Le véritable artisan de cette évolution heureuse, le domaine sylvestre, n'a en général pas été oublié dans ce processus et les autorités l'ont fait presque toujours participer à ces améliorations en l'équipant de nouvelles voies de desserte, de refuges sympathiques, et en intensifiant les travaux culturels. Malheureusement on doit aussi souvent constater le contraire; en effet, alors que les forêts qui présentent pour leurs propriétaires une importance économique immédiate et impérative devraient être les mieux équipées pour pouvoir fournir le rendement maximum, ce sont fréquemment les plus mal cultivées et les plus démunies de moyens de production et d'exploitation. Pressurant leurs boisés jusqu'à la limite des possibilités, ces communes n'ont pas su prévoir à long terme et réserver aux investissements la part qui leur était due.

Nous devons d'ailleurs convenir ici que dans beaucoup de communes forestières qui se sont industrialisées, la solution du problème des immobilisations financières en vue de l'équipement des boisés a été considérablement facilitée par la diminution constante de l'importance relative du

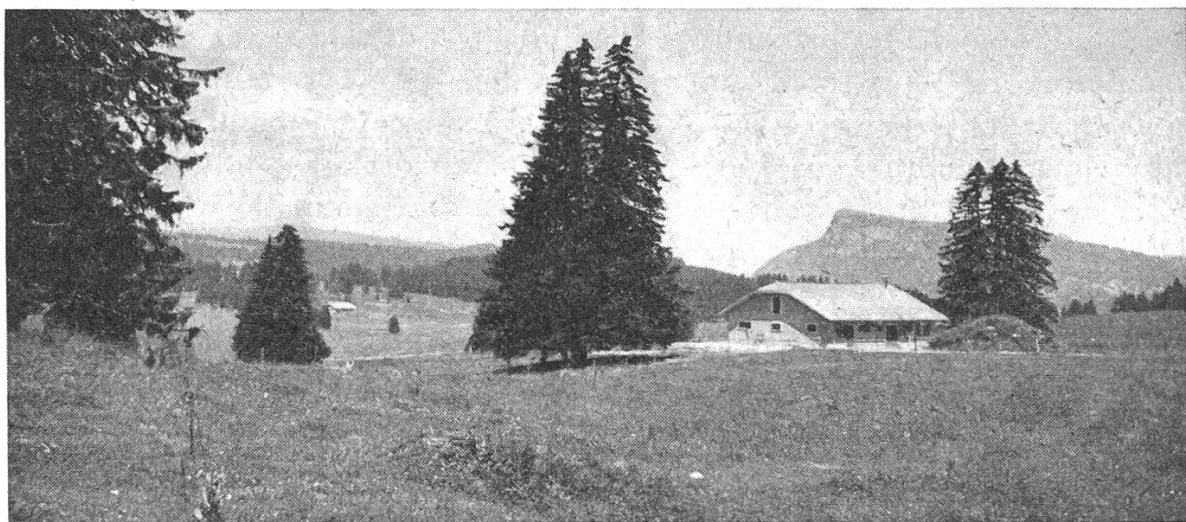


Fig. 3

Le «communal» du Plat-des-Esserts au Lieu (Vallée de Joux), récemment équipé de deux nouveaux chalets d'alpage et d'installations pastorales modernes. Par ses revenus, la forêt a permis depuis une décennie de réaliser des améliorations intégrales sur de nombreux pâturages communaux, de consolider par là les bases de l'agriculture et de contribuer ainsi à augmenter sa productivité.

Photo Ed. Rieben.

revenu forestier dans le chiffre d'affaires général, en particulier face à la progression des impôts (pour la commune de Vallorbe, la proportion du rendement net des forêts par rapport aux contributions publiques a passé de 46 % en 1930 à 21 % en 1959!). Au fur et à mesure que se réduisait la part des boisés dans les recettes générales s'amenuisait aussi l'intérêt que présentait l'ampleur de son rendement immédiat, ce qui a permis aux édiles de pratiquer une politique d'investissement fort heureuse et à long terme très fructueuse.

Un rôle important dévolu à la forêt communale et qu'il importe de mettre en œuvre de façon plus perfectionnée que jusqu'ici consiste à stabiliser et à régulariser l'économie du ménage communal, puis à consolider le marché des bois. Cela est parfaitement possible grâce entre autres au fonctionnement adéquat des fonds de réserve forestiers et des fonds d'égalisation des rendements. L'équilibre des comptes communaux dépend souvent du rendement net des forêts; or, celui-ci est soumis à des fluctuations assez importantes déterminées par l'évolution des prix, par les frais et le volume des exploitations. Ces fluctuations ne sont que rarement parallèles ou proportionnelles aux besoins financiers, si bien que pour satisfaire à des exigences extraordinaires les communes doivent fréquemment réaliser leur disponible à un moment défavorable du point de vue économique. Alors que longtemps nombre de communes haussaient leurs exploitations en période de mévente pour obtenir un revenu net minimum, il faut maintenant absolument arriver à ce que — dans le cadre de la possibilité décennale — les coupes soient concentrées dans une certaine mesure sur les périodes favorables, c'est-à-dire sur les périodes où l'industrie exige un important volume de bois et paye pour lui des prix intéressants; une telle opération — entreprise jusqu'ici presque uniquement par la forêt privée — satisfait aussi bien les intérêts de la propriété sylvestre que de l'ensemble de notre économie. La régularisation des apports financiers au sein du ménage communal s'effectue alors au moyen d'un fonds d'égalisation des rendements et des fonds de réserve à affectation spéciale.

Que l'on nous permette d'évoquer ici brièvement comment ces problèmes ont été résolus depuis 1945 par la commune de Vallorbe, propriétaire de 1405 ha de forêts sises dans des conditions de production et d'exploitation fort difficiles et présentant dans une certaine mesure un caractère alpin; la possibilité, fixée à 5150 m³ en 1923, fut réduite à 4000 m³ en 1946 pour amortir les surexploitations de guerre; elle a dès lors été reportée à 4500 m³. Le volume de la possibilité n'a pas été réalisé chaque année de façon égale; au contraire, durant les périodes de dépression relative qui ont suivi l'abolition de l'économie de guerre, les coupes ont été réduites pour atteindre à un certain moment 3000 m³ seulement ou un rendement net de 70 000 francs environ; le disponible ainsi capitalisé a alors été exploité durant la hausse qui a débuté en 1950; le revenu net est

ainsi arrivé jusqu'à 172 000 francs. Or, le versement annuel effectif à la caisse communale, destiné à l'alimentation du ménage ordinaire, n'a pas varié avec la même ampleur; en effet, il a évolué de 80 000 francs environ à la fin de la guerre à 130 000 francs à ce jour par une progression régulière, que nous avons voulue proportionnelle à la hausse du coût de la vie et à l'augmentation de la possibilité. La contribution annuelle des forêts aux dépenses courantes de l'administration communale a par conséquent été indépendante des fluctuations des cours et des volumes exploités; cette régularisation a été obtenue en faisant fonctionner logiquement le fonds d'égalisation des rendements dont dispose la commune de Vallorbe, par le jeu des versements et des prélèvements. Notons que les frais résultant des investissements (acquisitions de boisés, construction de chemins et de refuges, reboisements, etc.) ont été couverts par le fonds de réserve, alimenté par une partie des excédents.

Un tel procédé rend l'exploitation forestière plus souple et plus rentable, tout en mettant à la disposition de la gestion une masse de manœuvre fort efficace et utile; appliqué dans la plupart des communes de notre pays, il constituerait un puissant facteur de stabilisation de notre économie, un régulateur efficient du marché du travail et du bois.

La forêt, source de richesse spirituelle et facteur de culture

De tous temps la forêt a exercé sur l'homme et son comportement une profonde influence; si elle est restée longtemps un obstacle à son établissement et au libre développement de ses cultures, elle a pourtant toujours constitué pour lui un abri, un refuge, une pourvoyeuse en éléments essentiels à sa vie.

Mais la forêt a aussi forgé le caractère des habitants de notre pays, des régions montagnardes en particulier; elle a déterminé certainement dans une large mesure leurs conceptions économiques et politiques, marqué leur vie morale et spirituelle. Les réserves importantes que représentaient les bois et leurs richesses ont toujours constitué un facteur de stabilité dans le cadre des activités communautaires, un élément conférant sécurité et autorité à leurs propriétaires. Puis le rythme lent des phénomènes sylvestres, le cycle régulier et immuable des opérations qui en découlent ont imprégné nos populations rurales et contribué à former leur psychologie, à leur donner sagesse et pondération.

Chantée par les poètes et les musiciens, la forêt a aussi inspiré les philosophes; la culture germanique, en contact et en communion plus intimes avec le milieu sylvestre que cela n'est le cas pour la culture latine, en est une preuve vivante par sa littérature, sa musique et sa pensée. Par la sérénité et la paix qui en émanent, la forêt communale située aux alentours des villes et rendue inaliénable par la force de la loi rend au citadin harcelé par le rythme trépidant des activités modernes le calme indispen-

sable à son équilibre psychique, à l'exercice de sa vie intérieure; beaucoup ont retrouvé sous ses frondaisons le contact avec leur créateur, les raisons et le fondement d'une foi véritable.

Et il n'est pas vain de prétendre ici que par son apport matériel également la forêt communale constitue un facteur de culture important. Ainsi sa gestion a permis de former des magistrats compétents et courageux, de découvrir, d'exercer et de mettre en valeur chez nos édiles le bon sens, les vues larges, la perspicacité et la prévoyance, qui ont fait d'eux souvent de véritables hommes d'Etat. Puis les revenus importants qu'en retirent les pouvoirs publics depuis une décennie ont facilité l'équipement d'agglomérations — jusqu'alors déshéritées — en nouvelles maisons d'école munies souvent de bibliothèques, de récepteurs de radio et de télévision, en grandes salles où l'on représente des œuvres de haute valeur et qui constituent maintenant des lieux de rencontre où s'échangent des expériences et s'acquièrent des connaissances; ces foyers de culture fort actifs ont de leur côté ouvert au monde paysan de nouvelles perspectives, ils l'ont mis en contact avec d'autres conceptions morales et de nouvelles méthodes techniques, libérant l'homme de certaines servitudes d'ordre matériel.

La forêt communale dans l'aménagement du territoire

Nous voulons évoquer ici encore le rôle important que l'aire forestière communale est appelée à jouer dans l'aménagement du territoire.

La forte poussée démographique qui caractérise notre époque, l'extension des villes et des voies de communication qu'elle implique, l'intensification de la production énergétique et industrielle qu'elle nécessite provoquent une occupation toujours plus complète de notre territoire. Celle-ci se réalise trop souvent de façon anarchique, par une imbrication et une interpénétration désordonnées de l'habitat, de l'industrie et de l'agriculture; elle ronge l'aire sur laquelle les lois de la nature sont encore respectées, elle soustrait au citadin ne disposant pas de possibilités d'évasions plus lointaines les espaces libres et les sites où il peut se détendre et retrouver aux abords immédiats des banlieues une attache intime avec la terre. De cette immigration, de ce grignotement et de cet envahissement, seuls les boisés et en particulier la forêt communale restent préservés grâce aux lois efficaces édictées pour leur protection.

La solution des problèmes importants que constituent l'utilisation organique de nos terres, la conservation d'espaces verts nécessaires au bien-être moral et physique de l'homme, l'affirmation des droits de la nature face aux impératifs de la technique, puis la protection des montagnes contre l'érosion, ne peut être trouvée que dans le cadre d'un aménagement général du territoire, dans l'organisation et la coordination de sa mise en valeur. La place qu'elle occupe et le rôle évident qu'elle joue confèrent à la forêt communale une grande importance dans ce domaine essentiel pour

l'avenir de notre patrie, surtout à un moment où la forêt privée est, elle, soumise à une intense pression de la part des spéculateurs et de l'habitat. C'est pourquoi les forestiers doivent s'intéresser et s'associer aux efforts entrepris aujourd'hui par des hommes faisant là preuve d'initiative et de compétence; il importe qu'ils témoignent d'un esprit d'entreprise déjà en mettant de l'ordre sur les terres et dans les bois dont la surveillance ou la gérance leur est confiée, en particulier en réglant le problème de l'utilisation pastorale et forestière des sols!

Enfin une tâche importante incombe aux autorités communales et aux organes forestiers dans la conduite de la conversion qui se produit actuellement dans l'affectation des terres en montagne; ils doivent veiller à ce que cette évolution se réalise sur une base saine, conforme à la vocation des sols, conforme aussi aux règles d'une exploitation rationnelle et bien organisée, s'intégrant de façon organique dans l'ensemble de l'économie. Nous pensons que le problème de la survie en montagne doit être étudié dans une perspective nouvelle, tenant mieux compte que jusqu'ici du potentiel biologique du milieu et des possibilités qu'offre l'utilisation forestière des terres dans le cadre de l'entreprise communale ou communautaire.

Conclusions

Par ces quelques considérations, nous avons tenté de rappeler l'importance considérable que présente la propriété forestière communale aussi bien dans notre vie spirituelle que dans nos activités économiques, le rôle essentiel qu'elle joue dans le domaine de la culture humaine comme dans celui des institutions sociales.

On doit malheureusement trop souvent constater qu'à ces fonctions fondamentales dans la vie communautaire, qu'aux exigences imposées par la technique l'organisation actuelle de la gestion de ces biens n'est plus qu'imparfaitement adaptée; déterminée presque toujours par les conceptions traditionnalistes des milieux ruraux, l'administration municipale n'a pas évolué parallèlement au développement des méthodes scientifiques de l'organisation du travail et de la direction des entreprises; des principes d'une économie de subsistance, on n'a pas encore su passer partout à ceux qui caractérisent une économie de marché. C'est pourquoi de vastes secteurs de la sylviculture et de l'exploitation forestière sont aujourd'hui encore régis par des procédés révolus, mettant en œuvre un équipement insuffisant ou dépassé, sur des bases inadéquates.

Il est temps qu'une conversion de ces méthodes désuètes se réalise, que des magistrats faisant preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise, conseillés et secondés par des forestiers formés aux disciplines nouvelles, introduisent également dans la gestion de la forêt communale l'analyse prévisionnelle

des marchés, la planification des opérations, l'efficiencé dans l'organisation et l'exécution du travail, tout en respectant les lois fondamentales de la biologie et le rythme des fonctions qui en découlent.

Ornement de nos campagnes, rempart protecteur contre les forces de la nature et bastion contre l'occupation désordonnée de notre territoire, havre de paix et élément de stabilité dans notre économie comme dans notre disposition d'esprit, source de travail et dispensatrice d'inépuisables bienfaits, la forêt appartenant à la communauté mérite d'être mise en valeur de façon optimum, d'être cultivée avec soin et efficacité, pour le bien de chacun et de tous!

Wald und Landschaft

E. Winkler, ETH, Zürich

Oxf. 907

Gemeinhin und im Blick des Geographen, dem hier freundlicher Weise das Wort gegeben ist, stehen bedeutungsmäßig Wald und Landschaft im Verhältnis von Teil zu Ganzem. Richtiger ist es, da auch der Wald «irgendwie als Ganzheit» (H. Leibundgut), nämlich als Lebensgemeinschaft gelten muß, zu sagen, im Verhältnis von elementarerer zu komplexerer Erscheinungseinheit. Es findet schon darin Ausdruck, daß von *Waldlandschaften* geredet wird, von Landschaften also, in denen Wälder offenbar dominante Funktionen erfüllen, kaum aber umgekehrt von *Landschaftswäldern*, bei welchen Landschaften sich als Elemente von Gehölzen auffassen ließen. Dabei wäre jedoch die Bezeichnung «Landschaftswälder» insofern durchaus sinnvoll, als Stadtwäldern tatsächlich Wälder der Landschaft, des «offenen Landes» gegenübergestellt werden können. Doch bleibt auch in dieser Bedeutung der Wald grundsätzlich meistens eher eine «gliedhafte» Erscheinung, insofern «Landschaftswälder» mindestens in besiedelten Regionen meist «Inseln» in offenen oder überbauten Landschaften bilden. Indessen ist jedermann bekannt, daß neben Gebieten der Erde, in welchen Wälder ausschließlich auf Landschaftsteile reduziert erscheinen, weite Gegenden bestehen, die von Baumbeständen physiognomisch und funktionell völlig bestimmt werden, wo Wälder also Landschaften im Grund durchaus gleichgesetzt werden dürfen, ja sogar *Großlandschaften* entsprechen. So beansprucht Wald in der 22,3 Millionen km² großen Sowjetunion nahezu ein Drittel der Gesamtfläche des Staates — die Waldzone wird von sowjetischen Geographen, Geobotanikern oder Forstleuten sogar auf die Hälfte derselben geschätzt —, und wenn diese auch über weite Strecken, bis zu 40 bis 70% von Sümpfen und namentlich an den Süd-